

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Séance du 23 Mars 2021**

Date de convocation des membres du Conseil : le 16 mars 2021

Sous la Présidence de Mme Virginie ZIMMERMANN, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou représentés : 15

BELIN Philippe, HAAG CASSAIGNE Laure, HATT Roland, HERRMANN Jacques, LITT Noémie, MOSER Sandrine, WENDLING Pascal, ZIMMERMANN Virginie, HUGEL Jean-Luc, STEINBACH Jean-Frédéric, GRANDPIERRE Raphaël, ANSTETT Eric, Jean-Marc HORNY

Pouvoirs : HAAG CASSAIGNE Laure (à ZIMMERMANN Virginie), LITT Noémie (à ZIMMERMANN Virginie)

Secrétaire de séance : ANSTETT Eric

M. JUCH Denis arrive à partir du 4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour

M. HARTER Adrien arrive à partir du 6<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour

Absent ou excusé : /

Procès-verbal de la séance du 15/12/2020 approuvé à l'unanimité

## Ordre du jour du 23 Mars 2021

### Délibération DCM 2021-I-01

#### 7. Finances locales

##### 7.1 Décisions budgétaires

### Compte de gestion 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable, est conforme au compte administratif 2020, les comptes ont été vus et vérifiés. Le compte de gestion n'appelle aucune objection ni remarque de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2020.

### Délibération DCM 2021-I-02

#### 7. Finances locales

##### 7.1 Décisions budgétaires

### Compte administratif 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL, après présentation par M. l'adjoint au MAIRE en charge des finances, décide d'approuver à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote, le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

dépenses : 318 089.25 €

recettes : 393 094.78 €

#### INVESTISSEMENT

dépenses : 585 896.44 € et 68 577.76 de restes à réaliser

recettes : 483 388.68 € + report de 2019 de 1 322.12=484 710.80

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT :	75 005.53 €
DEFICIT d'INVESTISSEMENT :	101 185.64 €
DEFICIT GLOBAL DE CLÔTURE :	26 180.11 €

### **Délibération DCM 2021-I-03**

#### **7. Finances locales**

##### **7.1 Décisions budgétaires**

#### **Affectation du résultat 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif présente :
  - un excédent de fonctionnement de : **75 005.53 €**
  - un déficit d'investissement de : **101 185.64 €**

Et afin de couvrir le besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

excédent de fonctionnement capitalisé (**compte 1068**) : **75 005.53 €**  
 déficit d'investissement (**compte 001**) : **101 185.64 €**

### **Délibération DCM 2021-I-04**

#### **7. Finances locales**

##### **7.2 Fiscalité**

#### **Vote des taux de la fiscalité directe locale**

#### **Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2021**

Par délibération du 03/03/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 17.40 %  
 TFPB : 8.84 %  
 TFPNB : 39.85 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 22.01 % (soit le taux communal de 2020 : 8.84 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (8.84 % + 13,17%), de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

**TFPB : 23.01 %**  
**TFPNB : 41.66 %**

Adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Denis JUCH, Jean-Frédéric STEINBACH, Roland HATT)

### **Délibération DCM 2021-I-05**

#### **7. Finances locales**

##### **7.5 Subventions**

#### **Subventions aux associations**

Après échanges et délibérations, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes pour 2021 :

Nom de l'association	Montant (€)
ASLD	3 200
Association Foncière	1 500
FC Zornthal	200
AFM TELETHON	50
Restaurants du Coeur	50
Prévention routière	50
Caritas Alsace	50
ARAHM	50
AIDES	50
AFSEP	50
Garde et Aide à domicile	50
APF	50
<b>total</b>	<b>5 350€</b>

### Délibération DCM 2021-I-06

#### 7. Finances locales

##### 7.1 Décisions budgétaires

#### Budget 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2021, présenté par M. l'adjoint aux finances et arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

- dépenses : 392 758,00 euros
- recettes : 392 758,00 euros

#### INVESTISSEMENT

- dépenses :
  - des restes à réaliser pour 68 577.76 euros
  - des propositions nouvelles pour 624 555.01 euros

Soit un total de **693 132.77** euros

- recettes :
  - des propositions nouvelles pour **693 132.77** euros

### Délibération DCM 2021-I-07

#### 3. Domaine et patrimoine

##### 3.3 Locations

#### Acceptation de nouveaux permissionnaires de chasse

Le locataire de chasse, Mme FUNKE-HUGUENEL Isabelle souhaite :

- Conserver trois permissionnaires de chasse :
  - M. HUGUENEL Jean-Louis
  - M. BUSCHE Emile
  - M. ZIMMERMANN Richard
- S'adjoindre quatre nouveaux permissionnaires de chasse

Chacun a fourni sa candidature avec tous les éléments conformément au cahier des charges.  
La Commission Communale Consultative de la Chasse, a été consultée par mail envoyé le 25/02/2021.

Elle a agréé les quatre candidatures présentées, à savoir celles de :

- M. LACK Daniel
- M. GAUTHIER René
- M. BRANDSTAEDT Pierre
- M. ROSTALSKI Christophe

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces candidatures et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Délibération DCM 2021-I-08**

#### **3. Domaine et patrimoine**

##### **3.3 Locations**

#### **Location de deux salles de l'ancienne école à la SNCF**

Madame le Maire rappelle qu'au début du confinement deux salles de l'école ont été louées à SNCF Réseaux dans l'urgence suite au déraillement d'un TGV sur le ban communal. Cette convention a été reconduite fin 2020.

SNCF RESEAUX sollicite à nouveau la commune pour une location de 9 mois qui démarrera début avril 2021.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1°) - de louer les salles de l'école à SNCF RESEAUX moyennant un loyer mensuel de 1 000 euros, et de facturer les heures de nettoyage selon la demande de SNCF RESEAUX sur la même base que précédemment (35€ l'heure de ménage, nettoyage final en sus pour 400 €).

2°) – d'autoriser la location des mêmes locaux aux mêmes conditions en 2022 si SNCF RESEAUX souhaite renouveler la convention.

3°) – de signer un contrat avec la société ECOEMY de Hochfelden représentée par Mme RACEK Estelle pour le nettoyage des locaux

4°) - d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **Délibération DCM 2021-I-09**

#### **7. Finances locales**

##### **7.10 Divers**

#### **Autorisation de signer une convention de financement avec l'AF**

Mme le Maire expose qu'en 2019, l'AF a accepté de céder à l'euro symbolique à la commune le chemin dans le prolongement de la rue du Stade. L'acte a été signé le 26/03/2019 chez Maître BECHMANN, notaire à Hochfelden.

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Lieu- dit</b>	<b>Surface totale en are</b>
33	159/2	DORFMATTEN	10.88
33	11	LENKENBERG	6.62

En effet, la commune devait engager des travaux de réaménagement de divers espaces publics et souhaitait y intégrer ce chemin utilisé par les exploitants et les riverains. L'AF s'était engagée à participer financièrement aux travaux. Les travaux sont à présent réalisés en enrobé.

L'Association Foncière, par une délibération du 26/01/2021, a décidé de participer à hauteur de 20 000 euros aux travaux dudit chemin.

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce versement de 20 000 euros
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de financement avec l'AF et tout document relatif à cette affaire.

### **Délibération DCM 2021-I-10**

#### **5. Institutions et vie politique**

##### **5.8 Décision d'ester en justice**

### **Autorisation à ester en justice**

Par lettre en date du 05/02/2021, M. le greffier en chef du tribunal administratif de Strasbourg nous transmet la requête n°2100663-7 présentée par SELARL GENTIT & COLTAT, avocats associés, pour M. et Mme JEANNARD.

Cette requête vise l'annulation de l'arrêté du 05/11/2020 accordant un permis de construire à M. Denis JUCH en vue de l'extension de sa maison d'habitation.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître David GILLIG pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2100663-7;
- Désigne Maître David GILLIG pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

### **Délibération DCM 2021-I-11**

#### **4. Fonction publique**

##### **4.2 Personnel contractuel**

### **Création d'un emploi d'adjoint technique territorial**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 22/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour les fonctions d'agent communal polyvalent.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 387, indice majoré 354.

#### **Divers**

- ✓ *Mme le Maire informe que suite à l'étude menée par la commission cadre de vie et développement durable, différents éléments pour aire de jeux ont été commandés auprès de Net-Collectivités pour un montant de 14 772 € TTC. Ils pourraient être en place pour la fin du printemps.*
- ✓ *Rendez-vous est pris avec l'ATIP (service du département) le 20/04/2021 pour une assistance dans le cadre de l'implantation du City stade et de la mise aux normes du stade.*
- ✓ *On recherche un nom pour le futur lotissement rue du Ciel, les propositions sont les bienvenues.*

- ✓ *Des travaux pour le raccordement par la fibre Duntzenheim-Ingenheim auront lieu au printemps. Ils doivent se coordonner avec les travaux de la SNCF*
- ✓ *Le 8 mai, dépôt de gerbe au monument aux morts*
- ✓ *Le CU déposé par l'Agence Immobilière du Kochersberg pour 2 maisons individuelles n'est pas réalisable. Il ne respecte notamment pas l'orientation d'aménagement et de programmation de la rue de Saverne qui prévoit que le secteur soit composé d'individuels ou intermédiaires dont le nombre à atteindre est de l'ordre de 8 logements dont 25% de logements intermédiaires.*

**Liste des délibérations du 23 mars 2021 :**

- 1 Compte de gestion 2020
- 2 Compte administratif 2020
- 3 Affectation du résultat 2020
- 4 Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux des TF pour l'année 2021
- 5 Subventions aux associations
- 6 Budget 2021
- 7 Acceptation de nouveaux permissionnaires de chasse
- 8 Location de deux salles de l'ancienne école à la SNCF
- 9 Autorisation de signer une convention de financement avec l'AF
- 10 Autorisation à ester en justice
- 11 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial

	<b>Nom prénom</b>	<b>fonction</b>	<b>signature</b>
1	ZIMMERMANN Virginie	Maire	
2	HERRMANN Jacques	1er Adjoint	
3	BELIN Philippe	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
4	HATT Roland	3 <sup>ème</sup> Adjointe	
5	ANSTETT Eric		
6	GRANDPIERRE Raphaël		
7	HAAG CASSAIGNE Laure		Pouvoir à Virginie ZIMMERMANN
8	HARTER Adrien		
9	HORNY Jean-Marc		
10	HUGEL Jean-Luc		
11	JUCH Denis		
12	LITT Noémie		Pouvoir à Virginie ZIMMERMANN
13	MOSER Sandrine		
14	STEINBACH Jean- Frédéric		
15	WENDLING Pascal		